

Compte rendu

Atelier de concertation « Implantation »
Lundi 20 mai 2019

Parc éolien de Selens

1. Préambule

La société **Eléments** travaille à la réalisation d'un projet de parc éolien sur le territoire des communes de Selens et de Vézaponin dans le département de l'Aisne.

Elle est une entreprise spécialisée dans la production d'électricité verte qui dispose d'un savoir-faire sur l'ensemble des étapes de la réalisation de centrales éolienne, solaire et hydroélectrique. Elle construit et finance ses projets en intégrant les élus et les citoyens.

Localement, elle mène des actions de pédagogie et de sensibilisation aux enjeux du développement durable. Les chefs de projets animent la concertation sur le terrain avec les acteurs locaux afin de concevoir un projet intégré au territoire, dans le respect des sensibilités spécifiques de chaque site étudié.

2. La concertation du projet de Selens et de Vézaponin

Sur le projet du parc éolien de Selens et de Vézaponin, la société **Eléments** a mandaté **Résonances CFP** pour concevoir puis animer la concertation du projet.

Les sociétés **Eléments** et **Résonances CFP** ont convenu d'une concertation en deux temps :

- ① une Réunion de concertation *Découverte du Projet*,
Cette Réunion de concertation s'est déroulée le vendredi 2019.
- ② une Permanence Publique sur l'*Implantation du Projet*.
Cette permanence, objet du présent compte-rendu, s'est déroulée le lundi 20 mai 2019.

Il est à noter que ces deux étapes de concertation se déroulent pendant la phase d'études du projet. Elles servent à préparer des décisions qui seront prises par le développeur concernant le projet.

3. La permanence publique

La permanence publique sur l'*Implantation du Projet* s'est déroulée le lundi 20 mai 2019 de 16h00 à 21h00 dans la salle des fêtes de Selens avec l'animation d'ateliers *Implantation du Projet* à 17h00, 18h00, 19h00 et 20H00.

Les habitants et les élus des deux communes d'accueil du projet ont été avertis de la permanence publique par des affichettes distribuées dans les boîtes aux lettres 15 jours avant.

Ont été également conviés à cette permanence publique :

- Les maires des communes voisines : Tartiers, Bieuxy, Epagny, Nouvron-Vingré, Autrêches, Vassens, Audignicourt, Blérancourt, Saint-Aubin, Saint-Paul, Guny, Pont-Saint-Mard, Trosly-Loire et Morsain.
- Les deux intercommunalités concernées par le projet : Picardie des Châteaux et Retz-en-Valois.
- L'unité Départementale de l'Aisne de la DREAL Hauts-de-France

Les propriétaires fonciers et les exploitants agricoles ont également été invités à cette permanence publique.

Afin de faciliter l'organisation de cette étape de la concertation, il était demandé sur les affichettes aux personnes qui souhaitaient participer à la permanence publique de se manifester et de s'inscrire à l'avance auprès de **Résonances CFP**.

Dans la pratique, 3 personnes se sont inscrites alors que quinze personnes se sont présentées à la permanence publique. Elles ont toutes été acceptées à participer aux ateliers Implantation du Projet. Il est à noter que tous les participants ont émergé en arrivant.

La permanence publique avait pour objet de :

- Faciliter la rencontre et les échanges directs entre le porteur de projets et les habitants du territoire. Les échanges ont été très nombreux. Chaque participant a pris à un moment ou à un autre la parole et a posé des questions, au porteur de projets ;
- Donner la parole aux participants afin qu'ils partagent avec le porteur de projet les particularités de leur territoire à prendre en compte dans l'implantation du projet.

Le thème de la permanence publique était libellé sous forme de question :

« *Quelle est la meilleure implantation pour notre parc éolien ?* »

La permanence publique était animée par un binôme de **Résurgences FMC** :

- *Delphine Claux* qui connaît bien le domaine de l'éolien en général ainsi que ses aspects techniques, et
- *Dominique Druge* dont le rôle est de faciliter des échanges.

Le porteur de projet, la société **Eléments**, était lui aussi représenté par un binôme :

- *Robin Verneuil*, Chargé de projets éoliens - Responsable du projet de Selens et de Vézaponin,
- *Adrien Ward-Cherrier*, Chargé de projets éoliens – Coordinateur agence de Paris

L'un et l'autre font partie de l'agence de Paris de la société **Eléments**.

4. Le déroulement de la permanence publique

Les participants sont arrivés à la permanence publique en fonction des heures annoncées pour les ateliers Implantation. Trois ateliers d'une durée d'environ une heure et demi ont finalement été animés à 17h00, 18h00 et 19h00 respectivement.

A leur arrivée, les participants étaient accueillis par le porteur de projet. Ils étaient invités ensuite à émerger avant de s'installer autour d'une des deux tables prévues pour l'atelier Implantation. Tous les participants ont porté leur nom sur la feuille de présence.

Les participants d'un atelier, souvent, se connaissaient déjà pour partager le même territoire. Les échanges ont été nombreux et chacun autour de la table, à un moment ou un autre, s'est exprimé sur le projet. La petite taille de chaque groupe, la proximité créée par la table et le fait qu'il était attendu une production commune ont facilité le travail fait dans les ateliers.

L'atelier Implantation

Chaque atelier est animé par un représentant du porteur de projet. *Robin Verneuil* prend en charge les ateliers 1 et 3 alors que l'atelier 2 est facilité par *Adrien Ward-Cherrier*.

L'objectif de l'atelier est que les participants partagent avec le porteur de projet les éléments qui leur paraissent les plus importants à prendre en compte pour une meilleure intégration du parc éolien sur leur territoire.

Ils indiquent ainsi ce qui est acceptable pour le territoire concernant le projet : emplacement à privilégier ou alors à éviter, dimensionnement du projet – nombre, hauteur des éoliennes...

Pour la permanence publique du projet de Selens, dans chaque atelier, les participants avaient à leur disposition pour réfléchir :

- Une carte papier¹ sur laquelle apparaissait la zone d'étude du projet,
- 6 calques représentant chacun une contrainte ou un élément pouvant être pris en compte pour implanter le parc éolien,

Les calques proposés étaient :

- un calque indiquant la distance de 500 mètres des habitations,
 - un calque indiquant la distance de 600 mètres des habitations,
 - un calque rappelant les accès et chemins existants dans la zone d'étude,
 - un calque présentant les zones boisées,
 - un calque figurant les principales servitudes pesant sur la zone d'étude, Faisceau hertzien, route...
 - un calque présentant des zones dans lesquelles il est préférable de ne pas disposer des éoliennes d'un point de vue paysager.
- Des ellipses en papier calque pour symboliser la distance² minimale entre les éoliennes pour éviter qu'elles ne se gênent entre elles et obtenir ainsi une meilleure exploitation de la ressource en vent,
Les participants disposaient d'ellipses de deux tailles différentes, l'une symbolisant des éoliennes de 150 mètres de hauteur et l'autre des machines de 175 mètres hauteur.
 - Des punaises à tête large et de couleur pour figurer les éoliennes.

Il était attendu des participants de chaque atelier qu'ils :

- Se prononcent sur le type d'éolienne qu'ils préféreraient voir sur leur territoire, i.e., des éoliennes plus ou moins haute,
- Rendent la carte papier de la zone d'études avec des punaises symbolisant leur « meilleur » parc éolien pour leur territoire,
- Listent par ordre de priorité décroissante les éléments qu'ils ont pris en compte pour parvenir à cette implantation.

Chaque atelier se clôturait par un moment de convivialité autour d'un verre. Globalement, les personnes présentes se sont dites satisfaites d'avoir participé à la permanence publique.

Le travail effectué dans chaque atelier est restitué en annexe 1 à ce document.

¹ Un fond cartographique **IGN**.

² La distance entre machines dépend de la taille du rotor, plus sa taille est importante plus la distance entre les machines est grande.

La clôture de la permanence publique

A tour de rôle, les participants restant sont invités à s'exprimer sur ce qu'ils ont retenu de la soirée :

- « Très bien, bien présenté » ;
- « C'est un super travail par rapport aux autres sociétés. Je ne veux pas défigurer le paysage. J'ai peur par rapport au démantèlement des éoliennes. »
- « Je suis pressée de revenir dans ma basse-cour. Merci de l'honnêteté de l'entreprise »
- « C'est positif que la société **Éléments** mette en place une concertation participative. Mais je suis contre le projet car pas assez d'avantage et trop d'inconvénient. Cela crée de la nuisance visuelle, sonore, des problématiques sur le ruissellement et la perte de la valeur immobilière » ;
- « Je suis entre deux : il y a du positif et du négatif mais je penche en faveur du projet » ;
- « Je souhaite que tout le monde en ait dans son jardin » ;
- « Je suis pour le projet ».

5. Les apports de la permanence publique au projet

En termes d'implantation, les participants se sont positionnés pour :

- Les machines les moins hautes, c'est-à-dire 150 mètres en bout de pale,
- Une répartition aussi équitable que possible du nombre d'éoliennes entre les deux communes de Selens et de Vézaponin.

La société **Éléments** retient de la permanence publique pour le projet :

- Une préférence de l'ensemble des participants pour des machines de plus petite taille, quitte à ce qu'elles soient plus nombreuses ;
- L'ensemble des implantations réalisées suivent l'axe du plateau (et de la départementale 6) ;
- Une attention doit être portée au paysage, et ce notamment depuis les villages proches (ceci étant prioritaire pour les participants par rapport aux vues depuis les monuments ou points de vue plus éloignés) ;
- Une volonté de poursuivre les échanges suite à la définition de l'implantation.

Les prochaines étapes du projet

La permanence publique fera l'objet d'un compte-rendu rédigé par **Résonances CFP** qui sera envoyé par mail à tous les participants qui ont laissé leur adresse Internet en émergeant, et à défaut, par courrier pour ceux qui ont laissé leur adresse postale.

Ce compte-rendu sera également envoyé aux mairies de Selens et de Vézaponin pour affichage. Il sera disponible à la lecture sur le site internet du projet :

<https://www.projeteoliendeselens.fr/>

Sur le projet, les prochaines étapes sont :

- Finalisation de l'implantation - été 2019
- Présentation du projet final retenu
- Dépôt de la demande d'autorisation en préfecture - automne 2019

ANNEXE I – Présentation du travail en sous-groupe

Groupe 1

Le groupe 1 est constitué de 6 participants. Ils prennent d'abord le calque distance aux maisons puis celui de l'écologie, des faisceaux hertziens et enfin celui des chemins d'accès.

Afin de préserver le paysage mais également les éléments patrimoniaux le composant comme le château de Coucy ou le château de Blérancourt, ils font le choix d'une hauteur de machine de 150 m de haut.

Ils disposent six éoliennes sur la zone d'implantation du projet :

- 2 sur le territoire de Vézaponin,
- 3 sur le territoire de Selens,
- 1 sur le territoire de Morsain.

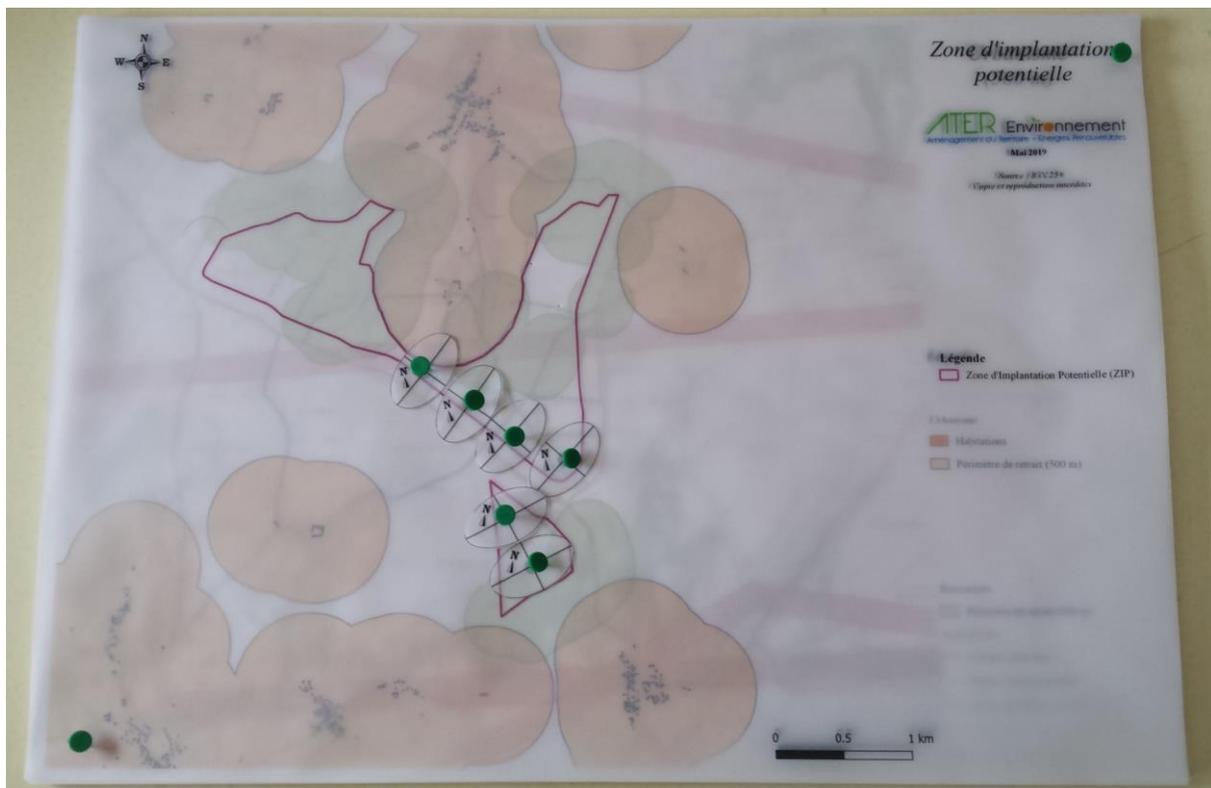


Figure 1 : Implantation proposée par le groupe 1

Dans le travail de réflexion sur l'implantation des machines, des questions sont posées par les participants sur le démantèlement, la prise en compte du Plan de Prévention au Risque d'Inondation (PPRI) ou le château de Blérancourt.

Groupe 2

Le groupe 2 est un petit groupe puisqu'il est constitué de 3 personnes. Ils ont fait le choix des éoliennes les moins hautes – 150 m et optimisé le nombre d'éoliennes par rapport à la zone d'implantation du projet. Ils créent un projet à 7 éoliennes. Le groupe indique sa préférence à voir un projet avec des éoliennes nombreuses de taille « réduite » (150 m) plutôt que des éoliennes moins nombreuses mais de très grande taille (175 m).

Le groupe privilégie également la mise en place des éoliennes sur les territoires de Selens et de Vézaponin. Il souhaite également une répartition aussi équitable que possible du nombre d'éoliennes sur ces deux territoires communaux.

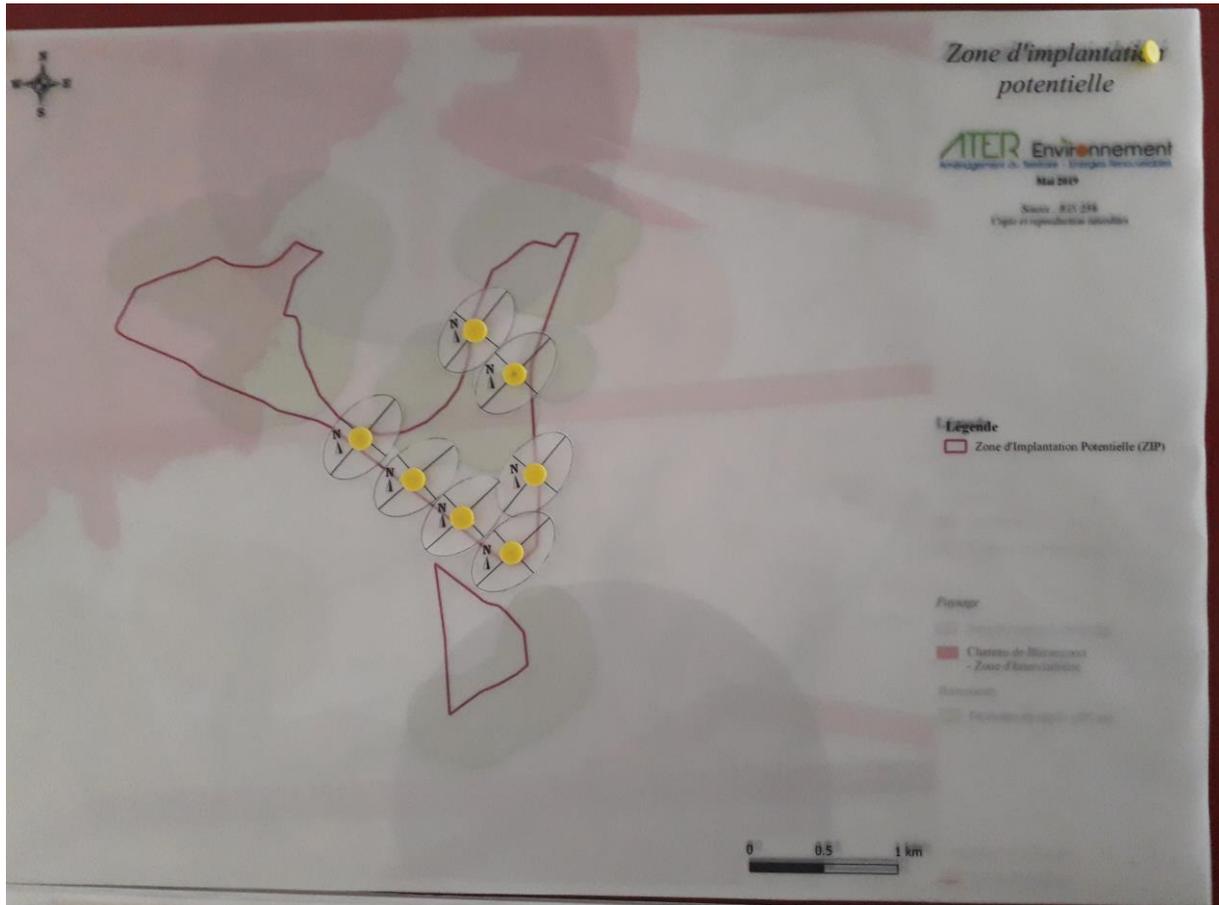


Figure 2 : Implantation proposée par le groupe 2

Des questions sont posées par les participants sur la possibilité d'investir financièrement dans le projet éolien, sur le démantèlement, sur l'impact sur l'avifaune et les chauves-souris.

Groupe 3

Le groupe n°3 est le dernier groupe de la soirée, constitué en grande partie par des élus. Ils sont 3. Ils font le choix de mettre des éoliennes de 150 m de par leur perception de la hauteur du mat de mesure.

Ils disposent 4 éoliennes en ajoutant une au Nord puis une au Sud. Après discussion, s'ils peuvent, ils préféreraient 4 machines plutôt que 6.

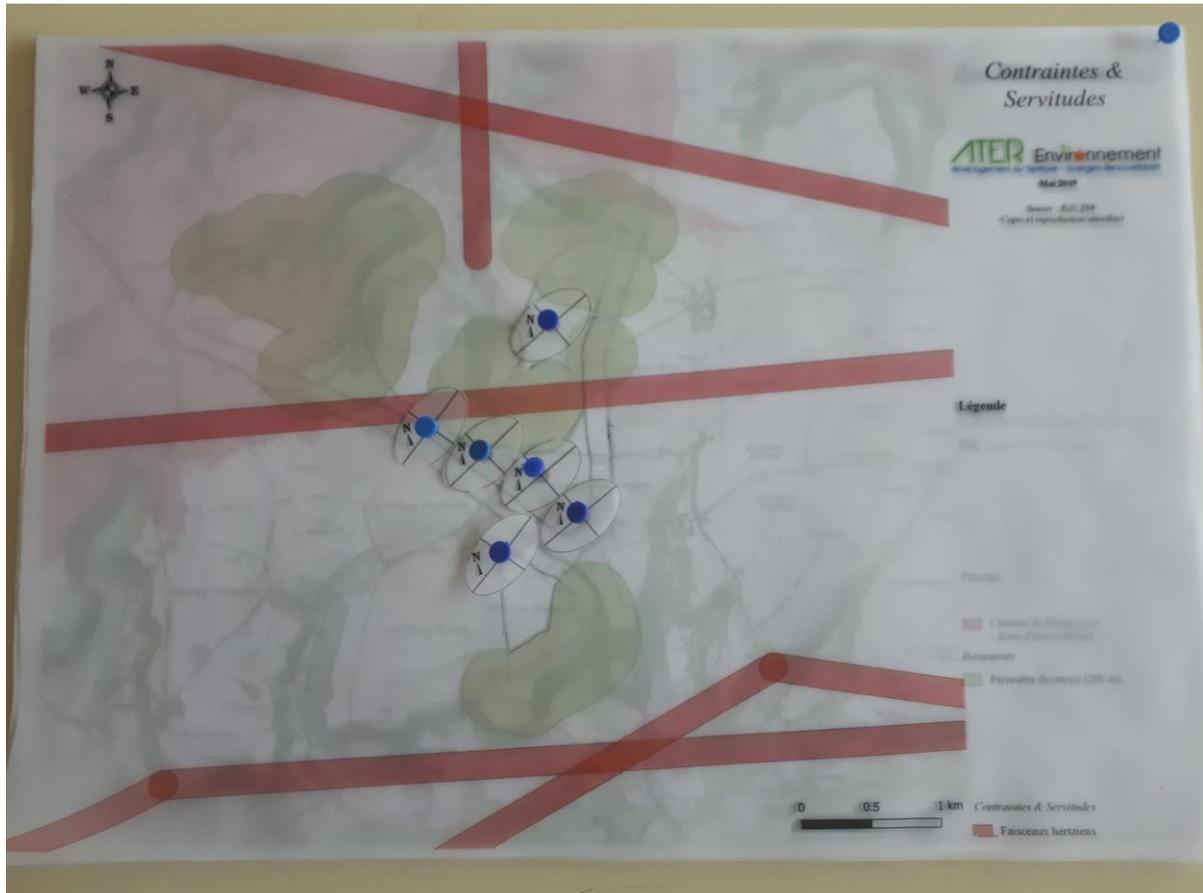


Figure 3 : Implantation proposée par le groupe 3

Des questions sont également posées lors de ce travail notamment sur les fondations.